

Compte rendu d'audience

<http://www.unitesgppolice.com>

12/03/2020

SDDC

LE MARDI 10 MARS 2020, une délégation composée d'Emmanuel PASQUIER, de Dominique LE DOURNER, secrétaires nationaux et de David BAUDUIN, délégué national, a été reçu par Madame Emmanuelle LEHERICY, sous-directrice du développement et des compétences, à la DCRFPN LOGNES.

Cette audience était l'occasion d'aborder les dossiers suivants :

CORONAVIRUS :

Nous interpellons Mme LEHERICY afin de connaître les adaptations qui pourraient être apportées suite à la propagation du coronavirus.

Cette dernière nous déclare que des rappels à la règle concernant les gestes de prévention et d'hygiène et que dans ce cadre des masques et des produits ont été commandés afin de répondre aux besoins.

Lui proposons de se rapprocher du directeur de l'ENP de PERIGUEUX qui a décliné une fiche réflexe très opérationnelle et très précise sur les conduites à tenir ainsi que sur le positionnement du matériel.

Cette dernière prend note de cette information et se rapprochera du Directeur de PERIGUEUX.



Concernant l'éventuelle montée en puissance des plans de prévention liée au coronavirus, Mme LEHERICY, nous déclare que des formations ont été identifiées et qu'elles pourraient être purement et simplement supprimées.

C'est notamment le cas des formations au secourisme, sauf le recyclage qui serait maintenu.

Une inquiétude est également portée pour les stagiaires du CNT qui sont hébergés au SDIS 95. Un passage en phase 3, contraindrait la fermeture de ce site.

Interrogée sur la réticence de certains élèves, stagiaires ou formateurs à pratiquer durant certains stages en raison de crainte pour leur santé, elle nous répond que les situations devront être étudiées au cas par cas.

D'une manière générale, des adaptations seront apportées par la DCRFPN en fonction de l'évolution de l'épidémie, de l'évolution des plans et décisions politiques

REVENDICATIF FTSI UNITÉ SGP POLICE :

Interrogée sur notre revendicatif, cette dernière reconnaît la qualité des travaux et des éléments qui ont été rapportés.

Mme LEHERICY reconnaît que le statut de FTSI mériterait d'être valorisé et que l'idée d'attribuer une NBI est tout à fait intéressante mais que dans la configuration actuelle des contraintes budgétaires qui sont appliquées au différentes DISAs et notamment à la DCRFPN, la mise en œuvre de cette attribution financière sera très compliquée.

L'informons que notre projet ne comporte pas uniquement l'aspect budgétaire mais d'autres aspects sur les responsabilités, les connaissances, le matériel et la santé et que nous attendons des réponses de l'administration et que pour le mener à bien. Il sera présenté au DGPN qui a déjà été sensibilisé sur ce sujet.

Mme LEHERICY nous déclare que des efforts ont déjà été fait puisqu'un vestiaire FTSI est attribué dès la fin de la formation initiale.



CIRCULAIRE RECRUTEMENT ET FORMATION FTSI :

Cette circulaire est entrée en vigueur il y a deux ans maintenant et nous pouvons noter des carences dans son application. Qu'en est-il de la cartographie dont il est fait mention dans cette note ? Quel premier bilan pouvons-nous tirer ?

Concernant la cartographie, nous en sommes au même stade qu'il y a deux ans.

Les plus grosses difficultés qui ont été rencontrées résident dans la gestion RH des candidatures avec les services de la DRCPN. (Recensement, traitement, transmission des listes, gestion des flux). La procédure s'en trouve complexifiée.

Concernant la formation en elle-même, un effort tout particulier a été fait afin d'accompagner au mieux les nouveau FTSI dans leurs nouvelles missions.

La DFTSI réalise actuellement un retour sur ce dispositif en se transportant sur les zones et en mettant en place deux rencontres : Une première avec les chefs de service des DISAs, les responsables hiérarchiques afin de faire un rappel des règles, d'informer sur les rôles, missions et responsabilités. Le but de ces rencontres étant d'échanger sur les problématiques de dresser des constats afin de pouvoir apporter des réponses et améliorer les choses pour chacun des acteurs.

Une seconde réunion se tient avec CTZ, CTZa et les FTSI.

A ce sujet, rappelons à Mme LEHERICY les conditions dans lesquelles les FTSI doivent travailler, tant sur le plan matériel que des cadences qui sont imposées afin de permettre au chef de service de répondre aux contraintes des 3 tirs statutaires.

Nous lui portons à la connaissance les méthodes employées par certains (hiérarchie) contraignant les FTSI à travailler dans une quasi insécurité privilégiant le chiffre à la qualité de la formation.



Nous insistons sur l'état de certains stands qui sont dans un état déplorable. Renouvelons notre demande afin qu'un audit sur l'état des stands utilisés par la Police soit réalisé et qu'une cartographie indiquant la qualité soit réalisée.

Des travaux doivent être réalisés sans délais dans les stands les plus vétustes ou ils doivent être fermés.

Mme LEHERICY prend note de l'ensemble de nos remarques.

Concernant la formation initiale des FTSI :

Madame LEHERICY nous déclare être ouverte à des propositions qui pourraient enrichir cette circulaire.

- **Le secourisme a-t-il encore sa place dans la FI des FTSI** (les DISAs vont être interrogées à ce sujet)
- **Le MODULE 4 de la formation** (Période de professionnalisation en école) : Excellent retour de la part des stagiaires

Pas question de revoir à la baisse les tests de sélections qui semblent adaptés, en revanche une proposition qui consisterait à réaliser ces tests en fin d'année pour une formation des candidats l'année N+1 permettrait de limiter les délais d'attente pour entrer en formation.

FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE :

Ce dossier à toutes les chances d'aboutir puisque les retours de la SDMA semblent favorables. Les conclusions de la SDMA ont facilité les statuts pour le droit à la formation.

FORMATION MOTOCYCLISTES

Les derniers travaux sur la circulaire 5501 venant remplacer les circulaires 3842 et 3843 relative à au recrutement et à la formation motocyclistes sont très vite venu montrer leurs limites.



Diffusion des télégrammes, recrutement, affectation rien ne va plus. Après avoir rencontré il y a quelques mois le responsable du CNFM, **UNITÉ SGP POLICE exigeait la réécriture nécessaire de cette circulaire devenue obsolète.**

Madame LE HERICY nous indique que c'est chose faite. En concertation avec la DRCPN et les services médicaux de la police nationale, sans oublier le CNFM, la circulaire 5501 « BIS » vient d'être soumise à la relecture des directions d'emploi concernées. A l'issue des remarques et dans tous les cas dans les semaines à venir, cette dernière sera soumise à la lecture des organisations syndicales.

Sensible à ne pas récidiver les mêmes erreurs, Madame LE HERICY nous précise que l'ensemble des remarques faites lors des divers échanges avec les organisations syndicales auraient été entendues.

Dans l'attente de la réception de ce dossier, les représentants UNITÉ SGP POLICE ont réitérés les principaux points d'achoppement de cette circulaire et réitérer le nécessaire besoin de reformer pour retrouver un recrutement cohérent de motocyclistes.

Lors de ces échanges, il a été aussi évoqué la remise en place de revenir à la formation du permis de conduire motocycliste, inévitable à notre sens pour élargir le recrutement motocyclistes en déclin.

UNITÉ SGP POLICE salue la qualité des échanges avec Madame la sous-directrice et la remercie de son accueil.

